

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

Le 02 Mars 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 24 Février 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme BASQUE Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à Mme GARRIGOU Adjointe  
Mme ROHEL Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M<sup>al</sup>  
M. ALCOUFFE Conseiller M<sup>al</sup> qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M<sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames et Messieurs BOUDEAU, SANS, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR** : J. Claude LAPARLIERE

**286- OBJET** : Affectation du résultat 2022 – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître :

Déficit de fonctionnement antérieur reporté 2021 :	-12 432,21
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	275 634,10
<b>Excédent cumulé</b>	<b>263 201,89</b>
Excédent d'investissement antérieur reporté 2021 :	350 350,90
Déficit d'investissement de l'exercice :	- 128 279,55
<b>Excédent cumulé</b>	<b>222 071,35</b>
Restes à réaliser, dépenses :	184 322,06
Restes à réaliser, Recettes	0,00
<b>Total restes à réaliser</b>	<b>-184 322,06</b>
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>0,00€</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de **222 071,35 €**, à l'article R 001, excédent d'investissement reporté, section d'investissement recettes,
- ☞ D'affecter la somme de **263 201,89 €** à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, section de fonctionnement recettes.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20230302-286-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 03/03/2023



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD